

*République Démocratique du Congo*  
MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET  
INNOVATION TECHNOLOGIQUE

## **CABINET DU MINISTRE**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET  
INNOVATION TECHNOLOGIQUE  
A L'OCCASION DE LA 63<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE  
DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'AGENCE  
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

---

**José MPANDA KABANGU**

*Ministre de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique*

**SEPTEMBRE 2019**

**Monsieur le Président,**

Au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, je vous félicite chaleureusement pour votre élection à la présidence de cette 63<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA. J'adresse les mêmes félicitations à tous les membres de votre bureau. Je voudrais vous assurer du soutien de mon Pays au cours de votre mandat.

Je saisis cette opportunité pour présenter mes sincères condoléances à l'AIEA ainsi qu'à la famille biologique de Son Excellence Monsieur Yukiya AMANO qui vient de nous quitter. Mon pays le remercie pour son leadership fort au cours des dernières années à la tête de l'Agence.

L'AIEA a un rôle central à jouer pour aider ses États Membres à développer, poursuivre, et à maintenir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de ses applications. Ma délégation se félicite des efforts considérables déployés par l'Agence pour fournir un soutien technique et une plate-forme de coopération internationale, ainsi que des efforts inlassables qu'elle déploie pour garantir la non-prolifération.

**Monsieur le Président,**

Cette année 2019 marque l'avènement d'un nouveau régime en République Démocratique du Congo et la passation pacifique du pouvoir obtenue à la suite des élections démocratiques. Mon pays affiche une nouvelle impulsion diplomatique sous le

leadership de Son Excellence Monsieur Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République et Chef de l'Etat, à qui je rends les hommages les plus déférents, et est déterminé à poursuivre ses relations de coopération avec l'AIEA afin de renforcer son programme nucléaire civil.

Pour ce qui est du programme de la Coopération Technique proposé pour le cycle 2020-2021, vous trouverez ci-après les acquis et les projets futurs.

**Monsieur le Président,**

La RDC a levé l'option de redémarrer son réacteur de recherche

TRICO II après plusieurs années d'arrêt. Pour atteindre cet objectif, elle bénéficie de l'accompagnement de l'Agence à travers la tenue d'une série d'activités visant la résolution des problèmes de sûreté nucléaire et radiologique liés à l'exploitation du réacteur. Parmi les marques visibles de cette coopération agissante, je peux citer sans être exhaustif :

- (i) L'organisation du 7 au 11 mai 2018 des missions Pré OMARR et INSARR,
- (ii) La mission d'inspection visuelle du combustible nucléaire et des structures internes du réacteur en vue d'en connaître l'état (du 29 juillet au 2 août 2019), et
- (iii) La mission OMARR prévue du 9 au 13 décembre 2019.

Dans le secteur de la santé humaine, la RDC remercie l'AIEA pour avoir accepté de partager les frais avec le Gouvernement en vue de l'acquisition d'une nouvelle unité de gamma caméra afin de renforcer les activités de médecine nucléaire dans notre pays.

De même, il y a lieu de mentionner la reprise des activités du programme Cancer à travers le projet PACT de l'Agence. Dans ce cadre, une mission imPACT est attendue au pays au courant de cette année. De plus, le pays projette la Construction du Centre de Diagnostic et de Radiothérapie de Kinshasa. Je lance un appel à la coopération des partenaires traditionnels de mon pays pour la matérialisation de ce projet.

Le programme proposé pour le cycle de Coopération Technique 2020-2021 s'appuiera sur les cycles précédents dans lesquels l'accent était mis sur :

- Le renforcement de l'infrastructure nationale de radioprotection ;
- L'amélioration de la sûreté et la supervision réglementaire du réacteur de recherche ;
- Le renforcement des capacités en matière d'essais non destructifs ;
- L'évaluation des ressources en uranium, le développement de variétés améliorées des cultures vivrières ;

- Le renforcement des capacités de laboratoire pour la surveillance des maladies transfrontalières du bétail et la production de vaccins pour animaux ;
- L'amélioration des services de médecine nucléaire.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la RDC sollicite un soutien supplémentaire de l'Agence aux essais non destructifs afin de permettre la création d'un Centre de formation agréé et de renforcer les capacités d'utilisation des techniques d'inspection non destructives dans divers secteurs.

Sera aussi introduit, le renforcement des capacités d'analyse de la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine et animale dans la production de poisson.

Par ailleurs, un soutien à l'amélioration de la sûreté et à la surveillance réglementaire du réacteur de recherche du Centre de Recherche en Energie Nucléaire de Kinshasa, CREN-K en sigle, sera recherché dans le cadre du programme régional.

S'agissant de la participation à des projets régionaux et interrégionaux, la RDC est engagée activement à 36 projets régionaux couvrant différents secteurs, qui complètent fortement le programme national et contribuent à l'impact dans les domaines prioritaires de développement national.

Grâce à sa participation à quatre projets interrégionaux, la RDC espère aider les Petites et Moyennes Entreprises à déployer des technologies et à gérer des projets d'extraction durable

d'uranium, de dosimétrie, de physique médicale et d'acidification des océans.

En ce qui concerne les domaines d'intervention proposés pour l'avenir, les programmes d'enseignement supérieur en sciences et technologies nucléaires constituent un futur domaine de collaboration. Voilà pourquoi la République Démocratique du Congo sollicite l'expertise de l'AIEA pour développer un plan d'affaire en vue d'une élaboration des programmes de formation.

Quant aux initiatives recommandées de partage de coûts, le gouvernement de la RDC sollicite l'implication des partenaires dans les domaines de la radiothérapie, de la médecine nucléaire et des programmes d'enseignement supérieur ainsi que la métrologie des rayonnements avec l'installation d'un Laboratoire Secondaire de Dosimétrie.

Parlant de la sécurité nucléaire et de la protection physique des installations, l'appui de l'AIEA a permis à la RDC de s'attaquer aux questions importantes de sécurité de ses installations nucléaires et radiologiques. Un atelier national a été organisé en mars 2019 avec pour résultat final la mise à jour du Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire (INSSP).

Je voudrais en outre mentionner le lancement cette année des activités pour l'établissement du Centre National d'Appui et de Formation en Sécurité Nucléaire. A cet effet, la RDC fait appel à

l'assistance de l'Agence et des autres partenaires intéressés pour l'aider à renforcer ses capacités.

**Monsieur le Président,**

Le renforcement de la protection physique des installations nucléaires et radiologiques constitue un sujet de préoccupation des autorités du pays. C'est dans ce cadre que mon pays a accueilli la mission IPPAS en décembre 2017 et récemment une mission du Département de l'Energie des Etats Unis d'Amérique du 2 au 6 septembre 2019. A cette liste s'ajoute la visite en mai 2019 de l'Agence visant la sécurisation des sources radioactives démantelées dans le pays.

Concernant le renforcement des infrastructures réglementaires, la RDC a fourni beaucoup d'efforts dans le sens de leur amélioration. C'est dans ce cadre qu'un nombre important de textes réglementaires ont été publiés depuis l'année passée.

Il s'agit notamment de :

- L'Arrêté Ministériel N°056/MIN.RST/CAB.MIN/HM/2018 du 21 juin 2018 portant qualification des personnes assumant des responsabilités particulières en radioprotection, accréditation du cours de radioprotection et habilitation des centres de formation en radioprotection du 21 juin 2018 ;

- L'Arrêté Interministériel N°058/MIN.RST/CAB.MIN/HM/208 et N°1250/CAB/MINS/017Gmc/CAJ/OWE/2018 du 06 juillet 2018 portant réglementation des expositions médicales des patients aux rayonnements ionisants.

Il y a lieu de signaler dans ce chapitre, la révision en cours de la loi 017/2002 du 16 octobre 2002 portant dispositions relatives à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et à la protection physique des matières et des installations nucléaires, déjà passée en première lecture à l'AIEA, qui sera soumise aux discussions avec les services appropriés.

Je ne saurai terminer mon propos sans signaler, dans le même cadre, que la République Démocratique du Congo compte initier un projet d'installation d'une Ecole et d'un Centre de gestion des urgences radiologiques et nucléaires qu'elle entend soumettre à l'expertise de l'AIEA.

Je vous remercie.